

**Assemblée générale**

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
31 janvier 2020
Français
Original : anglais

Sixième Commission**Compte rendu analytique de la 22^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 25 octobre 2019, à 10 heures

Présidente : M^{me} Anderberg (Vice-Présidente)..... (Suède)**Sommaire**

Point 78 de l'ordre du jour : Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



En l'absence de M. Mlynár (Slovaquie), M^{me} Anderberg (Suède), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 78 de l'ordre du jour : Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (A/74/496)

1. **M^{me} Pobee** (Ghana), prenant la parole en sa qualité de Présidente du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, et également en sa qualité de représentante du Ghana, dit que le Comité consultatif a tenu sa cinquante-quatrième session le 8 octobre 2019 pour examiner le rapport du Secrétaire général (A/74/496). Le Comité consultatif a également examiné les activités menées pendant la période à l'examen et celles proposées pour 2020, y compris leurs incidences administratives et financières.

2. Il est évident que le Programme d'assistance demeure pertinent. Le grand nombre de candidatures au Programme de bourses de perfectionnement en droit international et aux cours régionaux de droit international souligne le besoin de formation et de renforcement des capacités. Il est réjouissant de noter que les crédits prévus au titre du budget ordinaire ont permis d'organiser les trois cours régionaux en 2019. L'oratrice tient à saluer les États Membres qui ont accueilli les cours. Elle remercie également les commissions régionales de l'ONU de leur soutien permanent.

3. La Médiathèque de droit international des Nations Unies est un élément saillant du Programme. Cet outil a le potentiel de faciliter aux étudiants et aux praticiens du droit international du monde entier l'accès à des ressources de formation de haute qualité à un coût relativement faible, à la seule condition d'une connexion Internet fiable. Le lancement des podcasts de la « série de cours magistraux » en 2018 a permis d'améliorer sensiblement l'accès à la Médiathèque de l'ONU pour les personnes qui n'étaient pas équipées d'une connexion Internet à haut débit. Pour autant, il ne faut pas laisser de côté celles et ceux qui n'ont pas de tout accès à Internet. Il importe donc de continuer à soutenir la Médiathèque dans l'action qu'elle mène pour mettre à disposition des documents sur des clés USB et des CD-Roms, ainsi que dans ses activités de publication assistée par ordinateur. L'oratrice salue les efforts faits par le Secrétariat pour assurer une plus large représentation géographique et linguistique et pour

parvenir à la parité des genres en augmentant le nombre de participantes et de conférencières.

4. Comme l'Assemblée générale l'affirme régulièrement, le Programme d'assistance est une activité essentielle de l'Organisation des Nations Unies, contribue à mieux faire connaître le droit international et créer ce faisant les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect du droit international, conformément à la Charte des Nations Unies. L'oratrice remercie les membres du Comité consultatif pour leur engagement continu en faveur du Programme d'assistance. Les États Membres ont fourni de bons conseils sur des questions telles que la diffusion de matériel de formation et l'accessibilité de la Médiathèque. L'oratrice remercie également la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques des efforts qu'elle déploie pour mener à bien l'exécution du Programme.

5. **M^{me} Elbaz** (Bureau des affaires juridiques), s'exprimant en sa qualité de secrétaire du Comité consultatif, signale que le nombre de candidatures pour les cours organisés dans le cadre du Programme d'assistance a presque doublé depuis l'exercice biennal précédent. Les ressources fournies au titre du budget ordinaire ont permis à la Division de la codification d'organiser quatre programmes de formation créés sur demande de l'Assemblée générale : le Programme de bourses de perfectionnement en droit international à La Haye, ainsi que les trois cours régionaux pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique, et pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Sur les 97 participants sélectionnés, 82 au total, originaires de 77 États Membres, ont bénéficié de bourses couvrant l'ensemble de leurs dépenses, tandis que 15 autres étaient inscrits à leurs frais. La parité des sexes a été atteinte parmi les participants et des efforts ont été faits pour améliorer la représentation géographique et la parité des genres parmi les conférenciers. L'oratrice remercie la Cour internationale de Justice, les commissions régionales de l'ONU et les pays hôtes (Chili, Éthiopie, Pays-Bas et Thaïlande) de leur appui.

6. Dans sa résolution 73/201, l'Assemblée générale a engagé le Secrétaire général à appuyer la création de réseaux d'anciens participants aux programmes de formation menés au titre du Programme d'assistance. À cette fin, la Division de la codification a dressé une liste d'anciens participants et les a contactés pour sonder leur intérêt à participer à ces réseaux.

7. Seul un nombre limité de juristes peut participer aux programmes de formation établis par l'Assemblée générale ; aussi, il importe de continuer à entretenir et à enrichir la Médiathèque de l'ONU, qui propose

gratuitement des formations en ligne de qualité à un nombre illimité de personnes dans le monde entier. Depuis la création de la Médiathèque en 2008, plus de 1,9 million d'usagers y ont accédé dans les 193 États Membres. Pendant la période considérée, la Médiathèque s'est enrichie de 45 nouvelles conférences. Le nombre de conférencières a augmenté et la diversité linguistique et géographique du contenu disponible a été élargie, en partie grâce à deux séances d'enregistrement hors-les-murs, en Amérique latine et dans la Fédération de Russie, grâce auxquelles ont été enregistrés les conférenciers qui ne se rendent pas régulièrement à New York.

8. L'accès à la Médiathèque est également devenu plus facile. Depuis 2018, toutes les conférences sont disponibles en format audio et peuvent être téléchargées et écoutées en podcast. Afin de faciliter encore davantage l'accès à ce contenu, un tutoriel vidéo a été ajouté à la page d'accueil de la Médiathèque ; il contient des explications sur l'utilisation des fonctionnalités audio. À ce jour, les fichiers audios ont été téléchargés 90 000 fois.

9. La Division de la codification est reconnaissante à l'Assemblée générale d'avoir inscrit le financement du Programme d'assistance au budget ordinaire. Toutefois, pour que le potentiel du Programme puisse être pleinement exploité, les contributions volontaires demeurent indispensables. L'oratrice tient donc à remercier les États Membres qui ont versé des contributions au cours de la période considérée.

10. **M. Jares** (Division des affaires maritimes et du droit de la mer) rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution [73/124](#), a pris note avec satisfaction du concours important qu'apporte au renforcement des capacités des pays en développement et à la promotion du droit de la mer la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer. Depuis sa création en 1981, cette dernière a été attribuée à 33 personnes, dont 15 femmes et 18 hommes, originaires de 30 pays en développement. Ces professionnels apportent désormais d'importantes contributions dans leurs régions et pays respectifs.

11. Plus que jamais, il importe que les pays en développement renforcent et maintiennent leur capacité de participer activement aux processus liés aux océans et au droit de la mer, et notamment à la mise en œuvre de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, lequel relève l'importance de garantir l'intégrité de tous les écosystèmes ainsi qu'aux négociations en cours de la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument

international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

12. Il est essentiel que les fonds nécessaires soient disponibles pour que des bourses puissent continuer d'être octroyées. L'orateur rappelle que la Dotation n'a pas été attribuée pendant plusieurs années, entre 2007 et 2016, faute de fonds. En 2017, elle a été attribuée pour une période plus courte, les ressources étant trop modestes pour accorder le montant ordinaire. Le solde actuel du fonds n'était suffisant que pour couvrir une seule dotation ordinaire. L'orateur tient à remercier les États Membres qui ont versé des contributions volontaires en faveur de la Dotation et prie instamment les États et les autres parties prenantes concernées de continuer à verser des contributions afin qu'une Dotation complète puisse être accordée en 2020 et au-delà.

13. **M. Abdelaziz** (Égypte), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que la connaissance du droit international est un instrument de renforcement de la paix et de la sécurité internationales et de promotion des relations amicales et de la coopération entre les États. Le Groupe prend note avec satisfaction des diverses activités entreprises dans le cadre du Programme d'assistance, qui ont joué un rôle essentiel dans la diffusion des connaissances sur le droit international et le renforcement des capacités, en particulier en Afrique. Un tiers des candidats au Programme de bourses de perfectionnement en droit international en 2019 était en effet originaire d'Afrique.

14. Le Groupe accorde une grande importance au cours régional de droit international pour l'Afrique, qui a lieu chaque année au siège de la Commission économique pour l'Afrique. Il salue les efforts faits par la Division de la codification pour dresser une liste des anciens participants en vue d'établir des réseaux d'anciens. La création d'une communauté de professionnels du droit international contribuera à la réalisation des objectifs généraux du Programme d'assistance.

15. Un financement prévisible est indispensable à la bonne exécution du Programme. L'orateur encourage tous les États Membres à soutenir la mise à disposition de ressources pour le Programme au titre du budget ordinaire et félicite les États qui ont fait des contributions volontaires et des contributions en nature. Le Secrétariat devrait continuer à faire connaître le Programme et à inviter périodiquement les parties prenantes à verser des contributions volontaires, en vue

d'améliorer la prévisibilité du financement et d'étendre les activités du programme.

16. **M. Bamyia** (Observateur de l'État de Palestine), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, estime que le Programme d'assistance est un outil efficace pour faire connaître le droit international et ainsi renforcer la paix et la sécurité internationales et favoriser les relations amicales et la coopération entre les États. Des juristes, des universitaires, des diplomates et d'autres agents publics de pays en développement ont tiré un profit considérable des cours régionaux, bourses et publications du Programme, ainsi que de la Médiathèque.

17. Le Groupe se félicite de l'inscription au budget ordinaire des ressources nécessaires au Programme. Le financement de ces activités par le budget ordinaire est indispensable ; il contribuera à assurer la pérennité des activités du Programme dans les années à venir. Pour autant, les contributions volontaires, y compris en nature, demeurent essentielles.

18. La Médiathèque permet à des juristes, des universitaires, des diplomates et d'autres personnes du monde entier d'accéder gratuitement à une formation juridique de qualité grâce à Internet. Il convient de continuer à encourager l'accès et le recours à la Médiathèque. Le Groupe se réjouit du fait que la Division de la codification procède à des enregistrements hors site de conférences pour élargir la représentation géographique et linguistique parmi les conférenciers et enregistrer les exposés d'intervenants qui ne peuvent se rendre à New York. Il félicite également la Division d'avoir mené à bien le projet de podcast, qui a facilité l'accès aux conférences aux utilisateurs n'ayant pas de connexion Internet à haut débit fiable.

19. Le Programme d'assistance joue un rôle crucial dans la promotion de l'état de droit aux niveaux national et international, qui est l'une des cibles de l'objectif de développement durable n° 16. Les activités de renforcement des capacités menées au titre du Programme permettent à des personnes, des organisations et des organismes publics de parfaire leur connaissance du droit international, ce qui favorise la participation des pays en développement à divers cadres et instruments multilatéraux et, en définitive, contribue à renforcer l'état de droit. Le Groupe encourage le Secrétariat à continuer à faire connaître le programme et les ressources disponibles.

20. **M. Ke** (Cambodge), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, déclare que cette organisation attache une grande importance à la promotion du droit international que permet le

Programme d'assistance. Celui-ci joue un rôle important dans la promotion d'un système multilatéral fondé sur des règles, le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, la promotion de relations amicales entre les nations et la promotion de l'état de droit. En renforçant les capacités aux niveaux national, régional et international, le Programme contribue à la réalisation de l'objectif du développement durable n° 16.

21. Le Programme est essentiel pour la diffusion des textes du droit international dans le monde entier et donne aux universitaires et aux praticiens du monde entier un accès précieux à des ressources et à du matériel de formation. L'ASEAN se félicite de la tenue des cours régionaux de droit international et du programme de bourses de perfectionnement en droit international, initiatives qui ont permis aux participants de partager leurs expériences et leurs idées, améliorant ainsi la compréhension et le dialogue interculturels. En outre, la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer a favorisé une meilleure compréhension de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, ce qui concourt au règlement pacifique des différends par la négociation et le compromis. L'ASEAN se félicite du recours à des technologies de pointe pour diffuser des informations auprès des universitaires, des praticiens et du grand public. La Médiathèque est une ressource économique et accessible pour la diffusion des connaissances juridiques. L'ASEAN se réjouit de l'ajout de nouvelles conférences sur ce site en 2019.

22. Le financement par le budget ordinaire est essentiel pour assurer la poursuite des activités du Programme d'assistance, y compris les cours régionaux. L'ASEAN continuera de défendre l'inscription au budget ordinaire des ressources destinées au Programme et d'encourager les États à faire des contributions volontaires.

23. **M. Chaboureau** (Observateur de l'Union européenne), parlant également au nom des pays candidats (Albanie, Macédoine du Nord, Monténégro et Turquie), du pays du processus de stabilisation et d'association (Bosnie-Herzégovine) ainsi que de la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine, dit que le Programme d'assistance a fait progresser considérablement l'état de droit en répondant aux besoins de formation en droit international et de diffusion des connaissances et publications juridiques dans plusieurs langues, dans l'intérêt de tous les pays. Les séminaires proposés dans le cadre du Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux de droit international sont d'une importance capitale en cela qu'ils contribuent à bâtir

une culture juridique commune entre les jeunes professionnels. L'Union européenne remercie les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies d'avoir organisé ces cours.

24. L'enrichissement de la Médiathèque facilite l'accès, à moindres frais, à un vaste fonds de ressources juridiques dans plusieurs langues. La Médiathèque demeure un outil important pour la communauté des juristes et mérite que la Division de la codification continue de lui accorder l'attention voulue. L'Union européenne salue les mesures prises par la Division pour améliorer l'accès à la Médiathèque, dont les conférences sont proposées sous forme de podcasts et dans un plus grand nombre de langues, et pour diffuser d'autres informations et publications juridiques sur Internet. Elle salue également les efforts déployés pour améliorer la section de la Médiathèque consacrée aux concours de simulations de procès tenus dans les établissements universitaires. Ces concours ont permis aux étudiants de rencontrer d'autres futurs praticiens du monde entier et de discuter de l'actualité de droit international. La Division devrait continuer à étoffer les ressources disponibles et à développer le site Web de la Médiathèque dans le souci de renforcer la parité entre les genres et la diversité géographique et linguistique.

25. L'Union européenne félicite la Division des activités de publication assistée par ordinateur qu'elle a menées en 2019 et a salué la publication de l'*Annuaire juridique des Nations Unies*, des *Résumés des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice* et du *Recueil des sentences arbitrales*. Elle espère que suffisamment de ressources seront disponibles en 2020 pour que la Division puisse poursuivre dans cette voie.

26. Étant donné que la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer contribue à mieux faire connaître la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à en assurer l'application, il conviendrait de conforter sa situation financière. L'Union européenne félicite les États qui ont versé des contributions volontaires à l'appui des activités du Programme et encourage tous les États à envisager d'accroître la fréquence ou le montant de leurs contributions. Elle remercie également toutes les entités qui ont proposé des frais d'inscription réduits ou apporté un soutien logistique.

27. **M^{me} Nyrhinen** (Finlande), prenant la parole au nom des pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède), fait observer que l'effectivité d'un ordre international fondé sur des règles dépend en grande partie du professionnalisme et de l'engagement de ceux et celles qui agissent pour le compte des États.

Le Programme d'assistance a permis à plusieurs générations de juristes des fonctions publiques nationales, de juges et de diplomates du monde entier de mieux appréhender le droit international dans un monde de plus en plus interdépendant, ce qui a bénéficié à la communauté internationale dans son ensemble. Depuis 1965, les activités menées par le Programme d'assistance, notamment le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux, contribuent formidablement à la réalisation des objectifs de l'Organisation des Nations Unies en offrant aux spécialistes et praticiens du droit international des formations et d'autres ressources dans ce domaine. Les pays nordiques saluent l'action que mène continuellement la Division de la codification pour s'acquitter de ses fonctions relatives au Programme d'assistance.

28. La Médiathèque est une ressource extrêmement précieuse, qui continue d'offrir gratuitement à un nombre illimité de personnes et d'institutions à travers le monde l'accès à des matériaux de formation de grande qualité. Les pays nordiques saluent les efforts déployés par la Division de la codification pour faciliter l'accès aux conférences aux utilisateurs ne disposant pas d'un Internet fiable, des conférences étant mises en ligne en format audio sous forme de podcasts.

29. Les pays nordiques se félicitent que des ressources soient prévues pour le Programme d'assistance au titre du budget ordinaire, car cela permettra d'assurer la poursuite des activités menées dans ce cadre. Ils continueront d'examiner favorablement les demandes de contributions volontaires au Programme qui sont adressées aux États Membres. Ils rendent hommage aux États Membres qui ont répondu favorablement à ces demandes et encouragent tous les États à envisager d'en faire autant pour que les activités du Programme puissent se poursuivre.

30. **M. Bukoree** (Maurice) dit que sa délégation salue le travail de la Division de la codification, qui aide à mettre en œuvre le Programme d'assistance. L'intérêt croissant que suscitent le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux témoigne de l'importance du Programme d'assistance. Maurice salue également les mesures prises par la Division pour publier des publications pertinentes, développer la Médiathèque et améliorer le site Web du Programme.

31. La délégation de l'orateur se réjouit que des diplomates sans formation juridique s'inscrivent de plus en plus aux différentes formations proposées par le Programme et que l'appel à candidatures ait été élargi pour permettre au personnel de divers services

gouvernementaux, établissements d'enseignement et missions permanentes de postuler. La délégation salue également la création de réseaux d'anciens participants.

32. À l'avenir, l'appel à candidatures devrait commencer début août et la date limite de dépôt des candidatures devrait être fixée au début de novembre. La période de candidature actuelle, qui dure de cinq à six semaines, n'est pas suffisante pour que les missions permanentes puissent faire passer l'appel à candidatures à toutes les parties intéressées.

33. Dès l'école primaire, les enfants devraient recevoir un enseignement sur le droit international, le droit de l'environnement et le changement climatique dans le cadre des cours de géographie, d'histoire et d'éducation civique. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pourraient contribuer à la diffusion du droit international en élaborant à cet effet du matériel pédagogique conçu en fonction de l'âge de l'élève.

34. **M. Nagy** (Slovaquie) dit que sa délégation soutient fermement le Programme d'assistance, notamment le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux, qui ont contribué à faire connaître le droit international et à renforcer le respect de l'état de droit. La Médiathèque, qui donne facilement accès à des publications et des conférences juridiques dans le monde entier, constitue une ressource importante pour les praticiens du droit et les universitaires. C'est pourquoi la Slovaquie a apporté une contribution financière volontaire au Programme et tout particulièrement à la Médiathèque, outil qui mérite que l'on continue d'y consacrer de l'attention et des ressources et qui devrait être développé et élargi. La Slovaquie salue le travail de la Division de la codification au service de l'exécution du Programme d'assistance.

35. **M^{me} Chung** (Singapour) dit que son pays, petit État dont la survie et la prospérité dépendent de l'existence d'un système multilatéral fondé sur des règles, souscrit entièrement aux buts et objectifs du Programme d'assistance. La diffusion et la meilleure compréhension du droit international que permettent le renforcement des capacités et le partage des informations sont des éléments clefs pour garantir un ordre international fondé sur des règles.

36. La délégation de l'oratrice se félicite des diverses activités menées par la Division de la codification pour promouvoir le droit international, notamment le programme de bourses de perfectionnement en droit international et le cours régional de droit international

pour l'Asie-Pacifique. Ces activités sont le fait d'universitaires et des praticiens du droit international de renom qui dispensent un enseignement complet. L'oratrice espère que la Division continuera à rechercher des occasions de collaborer avec des pays et des institutions de différentes régions.

37. Singapour félicite la Division des mesures prises pour développer la Médiathèque, notamment l'enregistrement de nouvelles conférences. La délégation singapourienne se félicite que la Division ait procédé à des séances d'enregistrement hors-les-murs visant à favoriser une plus large représentation géographique. La Médiathèque, qui facilite l'accès à une vaste gamme de documents juridiques et de matériel de formation, est une ressource précieuse pour la communauté internationale et la Division devrait continuer à l'étoffer.

38. En 2019, le Gouvernement singapourien a organisé un cours de cinq jours sur le droit commercial international à l'intention des fonctionnaires. Le cours consistait en une introduction aux principaux instruments juridiques, notamment ceux de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. La même année, le Centre de droit international de l'Université nationale de Singapour a organisé la deuxième édition de l'Académie de droit de l'ASEAN, destinée à mieux faire comprendre aux participants les institutions de l'ASEAN et l'intégration économique facilitée par cette organisation ainsi que ses enjeux de politique étrangère et son cadre juridique.

39. **M. Xu Chi** (Chine) fait remarquer que, depuis sa création, le Programme d'assistance a contribué à l'enseignement, à l'étude et à l'application du droit international et a joué un rôle crucial dans le renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement. Le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux ont offert des possibilités de formation aux professionnels issus de pays en développement et d'économies émergentes. La Chine se félicite que les candidats sélectionnés pour participer à ces programmes soient issus d'une grande variété de pays et que la représentation des genres soit équilibrée. La délégation se félicite de l'expansion continue de la Médiathèque, qui joue un rôle important pour ce qui est de la diffusion, de l'enseignement et de l'étude du droit international. La Chine voit d'un bon œil les activités de publication assistée par ordinateur de la Division de la codification et se félicite de la parution d'un certain nombre de publications au cours de la période de référence.

40. La Chine attache une grande importance à l'enseignement et à l'étude du droit international et a toujours appuyé activement le Programme d'assistance, notamment en lui apportant un soutien financier. En 2019, le Gouvernement du pays a contribué à hauteur de 30 000 dollars au Programme. La Chine a également pris directement part au renforcement des capacités en droit international dans des pays africains et asiatiques au moyen de projets de coopération. En 2019, plus de 40 fonctionnaires d'Asie et d'Afrique ont reçu une formation dans le cadre du cinquième programme de formation de l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique. Plus récemment, le Gouvernement chinois a organisé un atelier sur la coopération et l'état de droit à l'intention des fonctionnaires de plus de 20 pays. La Chine se tient prête à coopérer avec d'autres parties afin de continuer d'appuyer le Programme d'assistance, de contribuer à l'enseignement, à l'étude et à la diffusion du droit international et d'intensifier le renforcement des capacités dans les pays en développement.

41. **M. Vaultier Mathias** (Portugal) dit que la connaissance du droit international est l'un des préalables à la création des conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international. Le Programme d'assistance est un moyen bien établi de renforcer la paix et la sécurité internationales et de promouvoir les relations amicales et la coopération entre les États. Sa contribution est tout aussi indispensable aujourd'hui qu'elle l'était en 1965. À l'époque de la mondialisation, où il est plus que jamais nécessaire d'enrichir solidement ses connaissances sur de nouveaux sujets, la demande croissante de formation en droit international et de ressources dans ce domaine est un bon signe. La délégation portugaise salue les mérites du Programme de bourses de perfectionnement en droit international, qui propose un enseignement complet et de qualité sur un large éventail de sujets fondamentaux du droit international aux professionnels du droit du monde entier, y compris des pays en développement.

42. La délégation portugaise félicite le Bureau des affaires juridiques de son excellent travail dans le domaine de la recherche et s'agissant de réunir des documents juridiques, d'en faciliter l'accès par des moyens électroniques et d'organiser les cours régionaux de droit international. Elle applaudit les efforts couronnés de succès que le Bureau a déployés pour rationaliser les cours, tant sur le plan administratif que sur le plan financier. Ces cours ont joué un rôle clef dans la diffusion du droit international et le Portugal est reconnaissant aux commissions régionales de les avoir

accueillis. Cependant, les cours et le Programme lui-même ne sont pas assez connus, notamment des étudiants et des jeunes universitaires. Les États devraient promouvoir le Programme dans leurs universités et leurs administrations publiques.

43. La Médiathèque, qui dispense des formations en ligne de grande qualité dans le monde entier à moindres frais, est un outil important d'étude et de diffusion du droit international. La délégation portugaise se félicite des efforts déployés par la Division de la codification pour faciliter l'accès aux ressources de ce site aux utilisateurs ne disposant pas d'un accès fiable à Internet, par exemple en produisant des versions audio des conférences, qui peuvent être téléchargées sous forme de podcast. La Division devrait ajouter en diversité linguistique en mettant en ligne des conférences et des ressources dans des langues autres que les six langues officielles des Nations Unies, notamment en portugais, qui est l'une des langues les plus parlées au monde.

44. Il reste encore à faire pour renforcer le Programme d'assistance et pour qu'il réponde aux besoins de ses bénéficiaires, en particulier d'un point de vue linguistique. Le financement continuera de poser un problème majeur. La délégation portugaise se félicite que l'Assemblée générale ait inscrit le financement du Programme d'assistance au budget ordinaire. Il pourrait par ailleurs être utile d'explorer la possibilité de mettre en place des mécanismes de financement innovants, tels que des partenariats avec des organisations non gouvernementales, des universités, des instituts de recherche et des cabinets d'avocats.

45. **M. Hitti** (Liban) dit que la diffusion et l'enseignement du droit international jouent un rôle inestimable en faveur du maintien d'un ordre international fondé sur des règles, dans lequel les libertés fondamentales sont protégées. C'est pourquoi la délégation libanaise soutient fermement le Programme d'assistance. Les cours proposés dans ce cadre ont suscité un intérêt croissant, comme en témoigne le nombre sans cesse croissant de candidatures reçues pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux de droit international. La délégation de l'orateur est favorable à la poursuite du financement du Programme au titre du budget ordinaire et remercie les États Membres qui ont versé des contributions volontaires, y compris en nature.

46. La délégation libanaise se félicite des efforts déployés pour atteindre la parité des genres et améliorer la représentation linguistique et géographique parmi les conférenciers et les participants. Elle voit d'un bon œil la création de réseaux d'anciens participants, qui permettrait de renforcer les liens entre ces personnes.

Elle se réjouit aussi que la Division explore les possibilités de collaboration avec d'autres institutions qui organisent des concours de procès simulés. Ces activités ont fourni aux participants une occasion précieuse de parfaire leurs connaissances en droit.

47. La délégation libanaise se félicite des mesures prises par la Division pour faciliter l'accès aux ressources du Programme aux auditeurs des pays en développement, notamment au moyen du projet de podcast. Depuis leur mise en ligne, les fichiers audios ont été téléchargés plus de 90 000 fois.

48. **M^{me} Elgindi** (Soudan) dit que sa délégation attache une grande importance au Programme d'assistance, qui est l'un des principaux outils dont se servent les Nations Unies pour renforcer l'état de droit. Elle remercie la Division de la codification d'avoir contribué à la mise en œuvre du programme, notamment en ce qui concerne le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, les cours régionaux de droit international et la diffusion accrue du droit international, en particulier dans les pays en développement. Le Programme d'assistance a clairement contribué à transmettre aux étudiants, aux juristes et aux diplomates les principes et objectifs du droit international, et a aidé les États Membres à harmoniser leur législation nationale avec les principes et les dispositions du droit international. La Médiathèque de droit international des Nations Unies a joué un rôle important dans la diffusion de ce droit et dans la mise en place de programmes de formation qui profitent à des institutions et des individus.

49. La délégation soudanaise remercie la Division de la codification et les organisations régionales qui ont accueilli les cours régionaux. Elle est particulièrement reconnaissante à la Commission économique pour l'Afrique et à l'Union africaine d'avoir aidé à organiser le cours régional pour l'Afrique. Il faudrait consacrer davantage de ressources au Programme afin de pérenniser les cours régionaux, qui proposent une formation de grande qualité, dispensée par des universitaires et des praticiens chevronnés et portant sur un large éventail de sujets fondamentaux du droit international et de questions spécifiques intéressant les pays des régions concernées. La formation étant interactive, elle a permis aux participants de partager leurs expériences et leurs idées, ce qui concourt à la connaissance du droit et à la coopération dans ce domaine dans les différentes régions. La délégation soudanaise remercie les États qui ont apporté un soutien financier au Programme. Il faudrait soutenir davantage l'Institut africain de droit international afin que celui-ci puisse jouer un rôle plus important dans la réalisation d'études et de recherches propres à agrandir la

contribution des juristes africains au développement du droit international.

50. Les délibérations du Comité consultatif à sa cinquante-quatrième session ont été constructives et, grâce à la bonne disposition des délégations, elles ont donné lieu après de longs débats à la formulation de recommandations. La souplesse dont les membres ont fait preuve n'a pas été sans influence dans cette percée. La délégation de l'oratrice a collaboré avec d'autres membres pour redynamiser et renforcer le Programme et surmonter les difficultés qu'il rencontre, en particulier au plan financier; elle attend avec intérêt l'adoption des recommandations par les membres de la Sixième Commission. Le Programme doit se poursuivre si l'on souhaite atteindre les objectifs fixés; la délégation de l'oratrice invite tous les États Membres à accorder au Programme l'importance qu'il mérite afin qu'il puisse continuer à jouer son rôle de premier plan dans la diffusion et l'enseignement du droit international.

51. **M. Park Chull-Joo** (République de Corée) déclare que le Programme d'assistance a largement contribué à promouvoir l'état de droit aux niveaux national, régional et international. Le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux ont grandement contribué au renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement, et ont amélioré les connaissances des participants sur les questions contemporaines de droit international. La délégation de l'orateur se félicite également de la création des réseaux d'anciens participants.

52. La délégation de l'orateur se réjouit d'apprendre que le site Web de la Médiathèque a été consulté par un nombre important de nouveaux utilisateurs après la mise en ligne des conférences en format audio sous forme de podcasts en 2018. La délégation accueille aussi avec satisfaction le travail accompli par la Division de la codification pour faciliter davantage l'accès aux ressources de la Médiathèque, par exemple en ajoutant une vidéo tutoriel expliquant comment utiliser les fonctionnalités audio. Elle espère que la Médiathèque restera une source incontournable pour la diffusion des connaissances sur le droit international.

53. Le Gouvernement coréen œuvre de son côté à promouvoir la diffusion du droit international, notamment dans le cadre du programme intitulé « Seoul Academy of International Law », qui propose une formation sur un large éventail de questions de droit international. Chaque année, une trentaine de diplomates et de fonctionnaires des pays de la région Asie-Pacifique ont bénéficié de ce programme de deux

semaines. Le Gouvernement a également organisé des concours de procès simulés, décerné un prix annuel à la meilleure thèse dans le domaine du droit international et organisé des rencontres pour le grand public. En outre, l'Académie du droit de la mer de Yeosu a dispensé une formation de renforcement des capacités à des personnes originaires de pays en développement. La Conférence internationale sur le droit de la mer de 2019, qui s'est tenue en République de Corée, a contribué à sensibiliser les pays au droit maritime international.

54. **M. Singto** (Thaïlande) dit que le Programme d'assistance a le grand intérêt de favoriser une meilleure compréhension du droit international, ce qui a pour effet de renforcer la paix et la sécurité internationales, de soutenir le respect de l'état de droit à tous les niveaux, d'encourager les relations amicales entre les États et de galvaniser les efforts de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

55. La Médiathèque a fourni un accès illimité aux connaissances et aux informations aux fonctionnaires et au grand public. La délégation de l'orateur se félicite que la Division de la codification utilise les technologies de l'information et des communications pour faciliter davantage l'accès à la Médiathèque, notamment grâce aux podcasts, et espère voir d'autres améliorations à l'avenir. Par exemple, la Division pourrait procéder à des enregistrements hors site de conférences dans d'autres langues et mettre à jour le contenu du cours régional pour l'Asie-Pacifique.

56. La Thaïlande a accueilli le cours régional à sept reprises et attend avec impatience de continuer à l'accueillir régulièrement à l'avenir. Les cours régionaux ont permis à des participants issus de divers milieux professionnels, notamment universitaires, de mieux comprendre le droit international et de recevoir une formation juridique dispensée par des universitaires et des praticiens du droit international hautement qualifiés sur un large éventail de sujets. Les cours ont contribué à améliorer la diffusion mondiale du droit international auprès d'autres professions et du grand public.

57. Un financement régulier et adéquat est indispensable à la mise en œuvre du Programme d'assistance. Il incombe à tous les États d'assurer le bon fonctionnement et la continuité du Programme.

58. **M^{me} Kebe** (Sierra Leone) se félicite au nom de sa délégation des possibilités de renforcement des capacités et de formation offertes par le Programme d'assistance, car elles permettent aux États de réagir en connaissance de cause aux nouvelles questions. Le Programme contribue à la promotion de l'état de droit parce qu'il répond au besoin urgent de formation et

donne accès aux connaissances et aux ressources juridiques aux praticiens du droit du monde entier. La délégation sierra-léonaise se réjouit que des ressortissants de ce pays aient été sélectionnés pour participer au cours régional pour l'Afrique et au Programme de bourses de perfectionnement en droit international. Consciente du fait que la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer contribue à mieux faire connaître et mettre en œuvre la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, elle exhorte tous les États Membres à soutenir la dotation et à y verser des contributions volontaires.

59. La délégation de l'oratrice se félicite de l'importance donnée à la parité des genres dans la sélection des participants aux cours régionaux et au Programme de bourses de perfectionnement en droit international. La Sierra Leone salue les gains d'efficacité résultant du partenariat entre la Division de la codification et les commissions régionales qui ont accueilli les cours régionaux, et remercie ces commissions de leurs contributions et des dispositions prises dans un souci d'économie. La délégation de l'oratrice se félicite également de la création des réseaux d'anciens participants. Ceux-ci seront l'occasion pour les personnes concernées de faire connaissance et d'établir des contacts, de partager leurs expériences et d'examiner en quoi le Programme a été utile à leurs carrières.

60. Le Programme doit bénéficier d'un financement viable. La Sierra Leone encourage tous les États Membres qui en ont les moyens à verser des contributions volontaires au Programme et remercie ceux qui l'ont déjà fait.

61. **M. Furdora** (Cuba) fait remarquer que le Programme d'assistance contribue grandement à la promotion de l'état de droit aux niveaux national et international et favorise une meilleure compréhension des normes techniques du droit international, cette connaissance étant nécessaire pour que les normes soient mieux respectées; le Programme doit donc rester à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, en dépit de la lenteur des progrès en matière de codification, qui est pourtant l'une des principales sources du droit international. Le Programme a également permis de promouvoir les objectifs et les principes de la Charte, en particulier la paix et la sécurité internationales ainsi que les relations amicales et la coopération entre les États.

62. Il convient de financer la participation d'experts de petits pays et de pays en développement aux cours et aux bourses décernées grâce au Programme. En ce qui concerne Cuba, l'embargo économique, commercial et

financier qui lui est imposé par les États-Unis depuis près de soixante ans et qui a été brutalement renforcé dans les mois précédents est le principal obstacle à la participation. Les activités du Programme devraient donc être financées au titre du budget ordinaire.

63. **M. Rugeles** (Colombie) dit que la Charte fait du droit international un outil au service de la paix et la sécurité internationales et des relations amicales entre les États, et que les principes fondamentaux qui le sous-tendent ont donc été incorporés dans le droit colombien en vertu de la Constitution du pays. La Colombie est depuis longtemps respectueuse du droit international, témoin les excellentes relations du pays avec les autres États et sa constance dans le respect des accords auxquels elle est partie. La compréhension et le respect du droit international sont essentiels au progrès des États et la Colombie attache une importance particulière à ce domaine car les bons rapports avec les autres États et les organisations internationales sont un facteur déterminant du développement et du respect mutuel.

64. La délégation colombienne sait le rôle que joue la Division de la codification dans la mise en œuvre du Programme d'assistance et les diverses activités qu'elle mène pour favoriser l'étude du droit international, telles que le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, les cours régionaux de droit international et la Médiathèque. Elle remercie la Division de l'appui fourni au cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui s'est déroulé à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, au Chili. Les juristes colombiens boursiers qui ont participé au cours pourront contribuer au renforcement des capacités nationales et à la formation des professionnels dans ce domaine.

65. Il faudrait pouvoir accéder à davantage de publications en espagnol dans la Médiathèque, car cette langue, outre qu'elle figure parmi les langues officielles des Nations Unies, est l'une des langues les plus parlées au monde.

66. **M^{me} Pierce** (États-Unis d'Amérique) dit que la connaissance du droit international est indispensable au renforcement de l'état de droit à tous les niveaux. Le Programme d'assistance continue de jouer un rôle crucial dans la formation des étudiants et des praticiens du droit international et doit donc bénéficier d'un soutien ferme et suivi. En tant que membre du Comité consultatif, les États-Unis se réjouissent des progrès notables réalisés en ce qui concerne l'accessibilité et la portée de la Médiathèque, et la diversification des conférenciers participant à la série de cours magistraux.

67. En ce qui concerne l'efficacité du Programme d'assistance, la délégation américaine salue les efforts qui ont été faits pour octroyer autant de bourses que possible dans la limite des ressources existantes, afin d'aider un maximum d'étudiants. Elle tient également à remercier les pays et organisations qui ont apporté des contributions financières et en nature à ces cours.

68. La délégation américaine se félicite de la façon dont la Division de la codification a fait preuve pour maintenir des programmes importants malgré des ressources limitées et elle l'encourage à poursuivre les efforts louables qu'elle déploie pour obtenir que des contributions volontaires soient versées au Programme d'assistance. Il est incontestable que les activités de ce dernier sont utiles et méritent d'être appuyées.

69. **M. Al Samikh** (Qatar) rappelle que le respect du droit international est la règle d'or du comportement des États et le fondement des relations internationales. Il faut donc, dans l'intérêt de la paix mondiale, faire connaître ce droit. Pendant cinquante-quatre ans, le Programme d'assistance a joué un rôle de premier plan dans le renforcement du droit international, qui est un moyen bien établi de promouvoir la paix et la sécurité internationales et d'encourager les relations amicales et la coopération entre les États. La Médiathèque a contribué à la réalisation des objectifs du programme en fournissant des outils qui ont été largement utilisés, notamment par les praticiens du droit et les universitaires. La délégation de l'orateur félicite la Division de la codification pour la publication de la *Série législative des Nations Unies, des Résumés des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice* et des *Résumés des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour permanente de Justice internationale*.

70. Compte tenu des tensions, conflits et crises internationales en cours, le Programme d'assistance et la Médiathèque sont plus importants que jamais pour améliorer la compréhension du droit international, notamment par l'étude approfondie des questions émergentes. L'existence d'un système multilatéral fondé sur les règles et les principes du droit international a contribué à la paix et à la sécurité internationales et la prospérité de chacun et chacune. Les conventions multilatérales ont joué un rôle de pionnier dans le renforcement de l'état de droit et la sauvegarde du système international fondé sur des règles. Dans un monde de plus en plus interdépendant, dans lequel le nombre de ces conventions augmente, le Programme d'assistance doit disposer des ressources nécessaires pour remplir son mandat.

71. La délégation de l'orateur réitère son soutien au Programme et salue le travail que font la Division de la codification et le secrétariat du Programme pour répondre aux besoins changeants de la communauté juridique internationale au XXI^e siècle. Les bourses et les cours proposés dans le cadre du Programme ont renforcé le droit international et ont contribué à développer les capacités des personnes qui participent à le faire respecter.

72. Le Gouvernement qatarien ayant pour politique de renforcer l'état de droit aux niveaux national et international, il a apporté un soutien financier continu au Programme dans le but, notamment, de faire participer plus de juristes des pays en développement aux activités du programme. Il a également cherché à maximiser la participation des juristes qatariens, à renforcer leurs capacités et à les sensibiliser au droit international.

73. **M^{me} Melikbekyan** (Fédération de Russie) indique que grâce aux fonds qui lui ont été alloués dans le budget ordinaire, le Programme d'assistance a gagné en stabilité. La Division de la codification a pu continuer à organiser les cours régionaux de droit international, à administrer le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et à compléter la Médiathèque. À la séance d'enregistrement hors-les-murs qui s'est tenue en Fédération de Russie pendant la période considérée, des conférences en droit international, données par des universitaires et des praticiens russes, ont été enregistrées. Certaines de ces conférences étaient déjà accessibles via la Médiathèque. Le personnel de la Division mérite d'être salué pour les efforts qu'il fait afin d'œuvrer au succès du Programme d'assistance, qui contribue pour beaucoup à la promotion de l'état de droit au niveau international.

74. **M. Maraní** (Argentine) fait savoir qu'en tant que membre du Comité consultatif, l'Argentine attache beaucoup d'importance à la diffusion du droit international et, par conséquent, au Programme de bourses de perfectionnement en droit international et aux cours régionaux de droit international. Le Programme d'assistance devrait avoir pour objectifs de renforcer les capacités des pays en développement, de faire en sorte que les documents soient disponibles dans les langues officielles de l'Organisation et de prévoir des moyens efficaces de rendre ces documents accessibles, en particulier aux personnes des pays en développement.

75. La délégation argentine se félicite des progrès réalisés au cours de la période considérée en ce qui concerne les cours régionaux et la Médiathèque, notamment la séance d'enregistrement hors-les-murs

réalisées en Argentine pour enregistrer les conférences en espagnol données par des universitaires et des praticiens d'Amérique latine. Elle se réjouit également que le financement accordé au titre du budget ordinaire ait permis d'exécuter toutes les activités prévues pour 2019 et d'améliorer l'équilibre femmes-hommes parmi les conférenciers et les participants aux cours. La Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer devrait être financée au moyen du budget ordinaire si les contributions volontaires versées ne suffisent pas.

76. **M^{me} Asgedom** (Éthiopie) dit que la Médiathèque et la base de données des Nations Unies sur les traités sont autant de ressources essentielles pour les gouvernements en matière de droit international. Le programme d'assistance a joué un rôle crucial dans le renforcement des capacités nécessaires au maintien de l'état de droit aux niveaux national et international et à la promotion du multilatéralisme. Le Gouvernement éthiopien se félicite des cours régionaux de droit international pour l'Afrique, qui se tiennent régulièrement à Addis-Abeba depuis 2011, et appelle tous les partenaires à continuer à soutenir le Programme.

77. **M. Fintakpa Lamega** (Togo) salue au nom de sa délégation le travail acharné de la Division de la codification, chargée de l'exécution du Programme d'assistance. Le Togo qui, comme beaucoup d'autres, en a bénéficié à plusieurs reprises et en bénéficie encore, peut témoigner des retombées positives qu'il a sur les jeunes universitaires, les enseignants de droit international, les juristes et les diplomates, pour lesquels il est une occasion unique d'approfondir leur connaissance du droit international et de s'outiller pour mieux appréhender les questions qui se posent dans la pratique quotidienne. Le Togo se réjouit de ce que les ressources inscrites au budget-programme permettent de financer les cours régionaux ainsi que le Programme de bourses de perfectionnement en droit international pour l'année 2020, mais appelle cependant à un accroissement des efforts en vue d'augmenter le nombre de bourses financées.

78. Le Togo est honoré que l'un de ses citoyens ait bénéficié en 2019 de la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer, qui dépend essentiellement des contributions des États Membres, des organisations intéressées ainsi que des fondations et des particuliers. Il remercie à cette occasion la Division des affaires maritimes et du droit de la mer et toutes les bonnes volontés des efforts consentis dans l'optique d'une plus large compréhension du droit international, et du droit de la mer en particulier. La délégation togolaise invite la

Division de la codification à veiller à ce que le réseau d'anciens participants au Programme de formation resserre les liens entre ses membres et gagne en densité, pour devenir un véritable catalyseur d'opportunités.

79. **M^{me} Rivera Sánchez** (El Salvador) tient à souligner, au nom de sa délégation, l'importance que revêt le droit international pour le renforcement de la paix universelle, de la justice et du respect des obligations découlant des traités et des autres sources du droit international. La nécessité d'une réglementation de l'ordre juridique international est toujours plus patente, notamment dans le cadre de la protection des droits fondamentaux des migrants, de la responsabilité qu'ont les États dans la préservation de l'environnement, ou de la lutte contre le terrorisme, entre autres questions nécessitant d'être encadrées par des normes dans l'optique d'une plus grande certitude juridique. Il est par conséquent dans le plus grand intérêt des États de disposer de ce Programme d'assistance, compte tenu des progrès qu'il a permis de réaliser depuis sa création : diffusion et compréhension plus larges du droit international ; renforcement des capacités techniques des institutions, des milieux universitaires et des organisations non gouvernementales dans les États Membres.

80. La délégation salvadorienne tient à exprimer sa satisfaction au sujet du cours régional de droit international dispensé en 2019 en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont ont bénéficié 21 étudiants, dont 15 femmes, qui ont eu ainsi l'occasion de renforcer leurs connaissances en participant à des séminaires dispensés dans des domaines comme le droit des traités, la responsabilité de l'État, la paix et la sécurité internationales, le règlement pacifique des différends, le droit de la mer et le droit international humanitaire. Pour les pays comme El Salvador, ce type de programme constitue une occasion inappréciable de formation et de renforcement des capacités, dont l'effet multiplicateur à l'échelle nationale se ressent au niveau tant professionnel qu'universitaire. L'oratrice saisit cette occasion pour remercier l'Organisation, notamment le Bureau des affaires juridiques, et le Gouvernement chilien de la mise en œuvre de ce Programme, qui répond aux besoins des États Membres dans le cadre des négociations multilatérales tenues au sein de l'ONU. La délégation salvadorienne invite les États Membres à continuer de soutenir ces cours régionaux, qui ont permis la formation de fonctionnaires représentant une grande variété de systèmes juridiques et de régions du monde.

81. Pour garantir une plus large diffusion de la documentation proposée à la Médiathèque, mécanisme essentiel de diffusion du droit international, la

délégation salvadorienne considère que la publication de cette documentation dans les six langues officielles de l'Organisation serait particulièrement utile afin d'assurer un meilleur accès à l'information dans les différentes régions géographiques, en particulier dans les pays ne possédant pas de programmes spécialisés.

82. **M^{me} Șiman** (République de Moldova) félicite, au nom de sa délégation, la Division de la codification pour la mise en œuvre du Programme d'assistance, qui permet de faire mieux comprendre le droit international et de faire respecter la justice. Une meilleure compréhension du droit international étant essentielle au respect par les États de leurs obligations communes en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'établissement de relations amicales et de coopération au règlement des problèmes internationaux, l'Université d'État de la République de Moldova a incorporé la série de conférences de la Médiathèque à son programme de cours de maîtrise et de doctorat en droit international. Ce programme contribue de façon essentielle au renforcement du rôle du droit international dans les relations internationales, notamment en permettant aux juristes et aux chercheurs des pays en développement et des marchés émergents d'accroître leur connaissance du droit international.

83. **M^{me} Onanga** (Gabon) déclare que tout effort visant à renforcer l'état de droit doit nécessairement tenir compte de la nécessité de renforcer les capacités des pays en développement pour leur permettre de mieux s'approprier les processus, notamment grâce à la formation et à la diffusion du droit international. Il ne fait aucun doute, pour le Gabon, que les activités de formation menées dans le cadre des programmes de bourses de perfectionnement et des cours régionaux de droit international dispensés chaque année bénéficient pleinement à de nombreux juristes et diplomates, étudiants, universitaires et praticiens, en particulier des pays en développement, et la délégation gabonaise salue à cet égard les efforts incontestables que déploient la Division de la codification et l'Académie de droit international de La Haye pour renforcer les capacités des pays en développement par l'outil essentiel de la formation.

84. Les cours régionaux de droit international des Nations Unies sont l'objet d'une forte demande et le Gabon, dont un fonctionnaire en a bénéficié en 2019 en Afrique, exprime sa satisfaction quant au fait que ce cours ait été dispensé en langue française, dans des domaines très variés et d'actualité. La délégation gabonaise tient à saluer les efforts de la Division de la codification, auxquels on doit la création de la Médiathèque de droit international des Nations Unies, dont l'enrichissement au fil des années a permis

d'aboutir au projet de podcasts, lesquels facilitent la diffusion de cours de qualité en format audio et par conséquent, l'enseignement du droit international à moindres frais.

85. Compte tenu de l'intérêt particulier que revêt le Programme d'assistance, qui a fait la preuve de son utilité aux fins de la promotion du droit international et de la formation de compétences dans les pays les moins nantis, la délégation gabonaise souhaiterait vivement que l'Assemblée générale affecte des ressources conséquentes en vue de pérenniser et de renforcer les activités menées dans le cadre de ce programme.

86. **M. Htet** (Myanmar) dit que son gouvernement est attaché à un système international fondé sur des règles. Le multilatéralisme ne peut fonctionner que si les relations entre États reposent sur l'état de droit, et la responsabilité première des Nations Unies est de maintenir la paix et la sécurité internationales en renforçant cet état de droit aux niveaux international et national. Le maintien d'un système fondé sur des règles repose largement sur la connaissance du droit international et l'adhésion des États Membres aux règles qui le constituent ; le renforcement de l'état de droit aux niveaux national et international est directement lié à la diffusion et à la compréhension plus larges du droit international. Le Programme d'assistance a beaucoup fait pour renforcer l'état de droit à ces deux niveaux, notamment grâce au renforcement des capacités. En outre, le recours aux technologies de pointe en matière de communications et d'information a considérablement contribué à renforcer le rôle joué par la Médiathèque, en particulier la série de conférences qu'elle dispense, dans la diffusion du droit international.

87. La délégation du Myanmar remercie les pays qui accueillent les cours régionaux de droit international et les États Membres qui versent des contributions volontaires au Programme. Celui-ci aide en effet les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 16. La délégation du Myanmar remercie également le Gouvernement thaïlandais et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique du soutien qu'ils ont apporté à l'organisation, à Bangkok, du cours régional de 2018 pour la région Asie-Pacifique, qui a réuni 29 participants venus de 28 pays, dont le Myanmar, et contribué à promouvoir la compréhension et la coopération dans la région dans le domaine juridique.

88. Depuis qu'il a engagé sa transition vers la démocratie, le Gouvernement du Myanmar œuvre en faveur des normes et des valeurs démocratiques en promouvant l'état de droit. L'élargissement du

Programme d'assistance contribuera à la diffusion des connaissances juridiques, en particulier chez les jeunes, laquelle est essentielle au processus de démocratisation. Étant donné que le Programme ne peut être mis en œuvre en l'absence de financements suffisants, la délégation du Myanmar se félicite que des crédits aient été alloués à cet égard dans le cadre du budget ordinaire pour 2020.

89. **M^{me} Nze Mansogo** (Guinée équatoriale) et sa délégation font le vœu de ne pas voir la mise en œuvre du Programme d'assistance perturbée en 2020 par des questions administratives ou financières. Elle est heureuse de constater que l'on a respecté le principe de diversité géographique dans le choix des bénéficiaires du Programme de bourses de perfectionnement en droit international et le principe de la parité des sexes dans le cadre des cours régionaux de droit international et de la mise à jour de la Médiathèque.

90. Bien exécuté, le Programme d'assistance constitue un moyen fondamental de réaliser certains des principaux objectifs de la Charte des Nations Unies, en créant les conditions nécessaires au maintien de la justice et au respect des obligations émanant des traités et des autres sources du droit international. En conséquence, continuer de former les juristes et diplomates de tous pays grâce à ce Programme est le meilleur moyen de développer le droit international, d'en promouvoir le respect, de consolider l'état de droit et par conséquent, de renforcer la paix et la sécurité internationales. La délégation équato-guinéenne félicite donc la Division de la codification du travail réalisé pendant la période à l'examen et tous les États Membres concernés de leurs contributions volontaires au Programme ; elle espère que leur exemple sera suivi par beaucoup d'autres pays. Consciente de la situation financière de l'Organisation, la délégation équato-guinéenne se joint néanmoins à tous ceux qui recommandent à la Division de mettre tout en œuvre pour publier les documents relevant de la Médiathèque dans toutes les langues officielles.

91. **M. Skoknic Tapia** (Chili) félicite la Division de la codification de la mise en œuvre du Programme d'assistance, et en particulier des cours régionaux de droit international, qui n'ont pas toujours eu lieu les années précédentes faute de ressources financières. Or, ces cours sont, pour les participants des pays en développement, une occasion inégalable d'améliorer leur formation juridique et de nouer des liens entre eux. Sur les 21 personnes qui ont pris part au cours régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes organisé en 2019 au siège de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à Santiago, 14 étaient des femmes, ce qui représente un pas vers l'égalité des

sexes dans les programmes et activités qu'examine la Sixième Commission.

92. La délégation chilienne souscrit au constat fait par le Secrétaire général dans son rapport (A/74/496), à savoir que les commissions régionales fournissent non seulement un accès gratuit à toute une infrastructure, mais également un appui administratif et logistique très utile pendant la planification et la tenue des cours, ce qui permet d'améliorer l'efficacité sur les plans financier et administratif, mais aussi la prévisibilité et la cohérence des cours. Il convient de maintenir ces cours à la Commission économique pour l'Afrique, à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Pour que les bons résultats du Programme puissent être consolidés et que toutes les activités prévues dans son mandat soient menées à bien, l'orateur invite les États Membres à verser des contributions volontaires en complément du budget ordinaire, qu'il faut également maintenir.

93. La délégation chilienne se félicite de l'attention consacrée par la Division de la codification à la diversité géographique et linguistique dans le cadre de l'exécution des programmes de formation en présentiel et de l'enrichissement de la Médiathèque. Elle salue également l'utilisation plus importante de l'espagnol dans les publications que cette dernière met à disposition.

94. **M^{me} Sebbar** (Maroc) rappelle que le Maroc, en sa qualité de pays en développement, en quête permanente d'expertise mondiale dans le domaine du droit international et très désireux de renforcer ses capacités humaines en la matière, soutient pleinement l'objectif poursuivi par le Programme, conformément au paragraphe 12 de la résolution 73/201 de l'Assemblée générale. Le Maroc s'est proposé d'accueillir en novembre 2019 à Rabat le programme extérieur de l'Académie de droit international de La Haye consacré au thème : droit international de la mer – constantes et innovations. Ce programme à vocation régionale sera ouvert à une quarantaine de participants, dont une vingtaine de pays africains. Le Maroc se félicite donc de cette initiative, qui converge avec les objectifs que poursuit le Programme d'assistance au niveau international et donnera au Maroc de nouvelles possibilités de coopération bilatérale ou multilatérale.

95. La nécessité d'assurer la continuité du Programme et le meilleur déploiement de ses activités, qui relèvent de son budget ordinaire, implique, certes, une participation de tous les États Membres, mais un renforcement des ressources dont il dispose serait seul garant de sa viabilité, voire de sa capacité d'occuper une place privilégiée dans tous les projets de budget-

programme ultérieurs, et même, de mettre en œuvre davantage d'initiatives de soutien et de contributions volontaires. L'incidence financière de ce soutien supplémentaire ne doit pas empêcher d'apprécier à sa juste valeur la noblesse des buts de ce programme et son caractère unificateur pour les générations futures des pays en développement.

96. La délégation marocaine remercie tous ceux dont les efforts permettent au Programme de répondre aux besoins des États demandeurs, en particulier : la Division de la codification, pour la diffusion des publications juridiques et des conférences en ligne de la Médiathèque dans les pays en développement ; l'Académie de droit international de La Haye, pour son hospitalité, qui permet aux bénéficiaires du Programme de bourses de perfectionnement en droit international d'assister également au cours de droit international public qu'elle offre et d'utiliser sa bibliothèque ; le Séminaire de droit international de Genève ; les pays qui accueillent les cours régionaux sur leur continent respectif ; l'Institut africain de droit international ; et les États et organisations internationales et régionales qui soutiennent le Programme d'assistance.

97. **M^{me} Ighil** (Algérie) rend hommage à la Division de la codification, qui veille au bon fonctionnement du Programme d'assistance. Depuis sa création, ce dernier favorise en effet une meilleure compréhension du droit international, ce qui contribue au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, à l'instauration de relations amicales et à la coopération entre les États et permet de promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international. Le rôle que joue le Programme d'assistance dans la diffusion du droit international, notamment par ses activités de renforcement des capacités et l'échange d'informations à tous les niveaux, contribue à faire respecter le droit international et à en assurer le développement progressif.

98. Les praticiens, des pays en développement en particulier, bénéficient de plus de possibilités de formation dans le domaine du droit international grâce aux cours régionaux et au Programme de bourses de perfectionnement, qui leur permettent de se pencher sur des questions de droit international intéressant l'ensemble de leur région et d'échanger idées et connaissances. La délégation algérienne se félicite de la priorité qu'accorde la Division de la codification à la parité des sexes et à une représentation géographique et linguistique équitable parmi les participants aux cours et au Programme, qui, avec la Médiathèque, devraient continuer d'être financés par le budget ordinaire. Le nombre de bourses financées au titre de ce budget devrait également être augmenté.

99. La Médiathèque constitue une ressource de premier plan pour la recherche et l'enseignement grâce à laquelle un nombre illimité d'utilisateurs, en particulier des pays en développement, peuvent facilement accéder, à moindre coût, à un large éventail de documents, y compris des podcasts. Dans l'intérêt du multilinguisme, il faudrait publier ces documents dans un plus grand nombre de langues, notamment l'arabe. La délégation algérienne se félicite de ce que la page principale du site Web de la Médiathèque propose maintenant un vidéo contenant des explications sur la manière d'utiliser les fonctionnalités audio du site.

100. **M^{me} Philips-Umezurike** (Nigéria) dit que sa délégation continuera de soutenir les efforts déployés pour maintenir le Programme d'assistance, sachant que l'enseignement, l'étude, la diffusion et une appréhension plus large du droit international aident à mieux comprendre les problèmes mondiaux complexes. Le Nigéria joue un rôle important dans le développement du droit et le progrès des systèmes judiciaires dans un certain nombre de pays africains, notamment d'Afrique de l'Ouest, en formant et déployant des juges destinés à y exercer leur charge. Il soutient le renforcement des capacités du système judiciaire par l'intermédiaire de son Institut national de la magistrature, qui a notamment pour fonctions de promouvoir le droit international et de dispenser des formations connexes.

101. Le Gouvernement nigérian est favorable à l'inscription de ressources supplémentaires au budget ordinaire de l'exercice biennal 2018-2019, au titre du Programme d'assistance, et félicite les États Membres qui ont versé des contributions volontaires.

102. Il convient de féliciter le Bureau des affaires juridiques et la Division de la codification des efforts inlassables qu'ils consacrent à la mise en œuvre du Programme, dont bénéficient des étudiants et des praticiens du droit international du monde entier. Les cours régionaux de droit international comme celui qui a été dispensé à Addis-Abeba en 2019, le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et la Médiathèque contribuent à une meilleure compréhension de ce domaine. L'ONU doit encourager l'utilisation de la Médiathèque et les activités de publication assistée par ordinateur, qui ont été reprises en 2017, doivent être poursuivies.

103. **M^{me} Ruhama** (Malaisie) déclare que le droit international, socle des relations entre États, doit être mieux compris pour être correctement appliqué. Le Programme d'assistance a permis d'améliorer considérablement la compréhension du droit international chez les praticiens du droit et tous ceux dont le travail porte

sur ce domaine. Le succès considérable qu'il a rencontré témoigne de l'importance de la demande de formation en matière de droit international. La délégation malaisienne voit avec satisfaction s'améliorer la parité et se diversifier les origines géographiques chez les bénéficiaires du Programme. Celui-ci devrait être proposé à un public plus large. L'oratrice félicite la Division de la codification des améliorations apportées à la Médiathèque, dont l'accès a été facilité aux utilisateurs ne disposant pas de connexion à haut débit fiable grâce au nouveau projet de podcasts et à la diffusion des documents sur papier, aux miniséries de conférences s'adressant à tous ceux qui connaissent mal le droit international et à la mise à disposition de documents dans le plus grand nombre de langues possible. Elle estime que le Programme, dont le rôle est essentiel pour la promotion de l'état de droit dans les relations internationales, doit continuer d'être financé par le budget ordinaire.

104. **M. Nyanid** (Cameroun) déclare que, du fait de la mondialisation, qui a fait apparaître, notamment ces dernières années, de nouveaux enjeux et de nouvelles problématiques, mais également de nouvelles normes et de nouveaux acteurs, la communauté internationale n'est plus seulement régie par des États souverains œuvrant en vase clos selon des normes ne convenant qu'à leurs propres intérêts nationaux ou collectifs, d'où la place prépondérante occupée par le droit international dans les relations internationales. Avec le renforcement de la position des organisations non gouvernementales et de la société civile dans les forums et les institutions, on a assisté à l'élaboration de nouvelles normes, à la création de nouvelles institutions internationales et à la mise en place de moyens novateurs de faire respecter ces normes par les États et les organisations internationales. Il importe que la régulation de ces nouveaux enjeux et phénomènes soit comprise par tous afin que l'état de droit s'enracine toujours plus fort aux niveaux national et international.

105. La délégation camerounaise salue le travail réalisé par la Division de la codification au service de l'exécution du Programme d'assistance et lui sait gré des efforts qu'elle consacre à diverses tâches, que le Cameroun appuie, comme le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, grâce auquel des praticiens de pays émergents et en développement reçoivent une formation complète en droit international. Il faudrait cependant revoir à la hausse le nombre des participants afin que les trois cours régionaux de droit international organisés en Afrique, en Asie-Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes puissent jouer pleinement leur rôle en offrant des possibilités de formation supplémentaires. La délégation camerounaise est préoccupée, en particulier, par la restriction des

places disponibles dans le cours régional pour l'Afrique. Seules 25 des 252 candidatures pour le cours de 2019 ayant été retenues, les 27 pays dont les candidats sont originaires n'y ont pas tous été représentés.

106. L'ouverture et la flexibilité souhaitées sont d'autant plus importantes que les thèmes abordés dans ces cours régionaux – qui vont de l'introduction au droit international à la recherche en droit international, en passant par le droit des traités, le droit et les institutions de l'Union africaine, la responsabilité des États, les relations diplomatiques et consulaires, le règlement pacifique des différends internationaux, le droit de la mer, le droit pénal international, le droit international de l'environnement, le droit commercial international et le droit international de l'investissement – revêtent un caractère essentiel pour les pays des trois régions, dont ils permettent aux participants non seulement de renforcer leurs capacités mais aussi de se frotter à d'autres expériences qui leur permettront à terme de constituer un réseau efficace. La délégation camerounaise se félicite donc de la résolution 73/201 de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a engagé le Secrétaire général à appuyer la création de réseaux d'anciens participants aux programmes de formation menés au titre du Programme d'assistance, et salue les efforts consacrés par la Division de la codification à la mise en place de ces réseaux.

107. Tout en reconnaissant que les formations traditionnelles sont irremplaçables puisqu'elles permettent des débats approfondis, des échanges et des travaux de groupe, la délégation camerounaise souhaite voir renforcer la Médiathèque, qui permet à l'Organisation de proposer à moindres frais une formation en ligne à un nombre illimité de personnes et d'institutions de par le monde. La délégation camerounaise souhaite que la Division de la codification continue de rassembler, d'établir et d'imprimer les documents nécessaires à ses programmes de formation et lui sait gré des aides pédagogiques, publications juridiques et autres documents de droit international mis à la disposition des participants des pays en développement n'ayant qu'un accès limité à Internet. Elle souhaite que l'accent soit également mis sur la recherche de financements qui permettraient de soutenir les participants des pays défavorisés, et salue l'initiative de la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer qui permet aux jeunes participants de réaliser leurs rêves et de contribuer à l'édification d'une solide communauté de juristes. Compte tenu de la rareté des ressources et de l'imposition de restrictions de toutes sortes, le Programme d'assistance devrait être financé, conformément à la résolution 73/201, au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques) du

sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international) du budget ordinaire.

108. Puisque le Programme d'assistance fait œuvre de vulgarisation du droit international, il serait bon qu'il aborde certains aspects du droit international mondialisé, comme l'apparition de nouveaux acteurs (sociétés multinationales et transnationales) ; l'applicabilité de certaines normes dans les zones grises du droit international, par exemple les conflits armés internes et les troubles internes ; et les nouvelles questions juridiques liées aux droits des travailleurs migrants, à la liberté d'expression et à la révolution des technologies de l'information, ainsi qu'aux déplacements internes massifs provoqués par la guerre civile, notamment. La Division de la codification devrait également interagir avec les organisations non gouvernementales, les multinationales et d'autres partenaires afin de pouvoir, par une action collective, obtenir des informations et des financements.

109. Pour moderniser le Programme, la Division de la codification pourrait envisager de suivre la méthode dite « clinique » adoptée avec succès par des universités au Canada et ailleurs, en vertu de laquelle les étudiants, travaillant en équipe sous la supervision directe de professeurs et de professionnels, participent directement au traitement de dossiers, acquièrent une expérience pratique du droit international et se familiarisent avec les problèmes méthodologiques et éthiques. Cette méthode, qui lie la théorie à la pratique, peut offrir une façon nouvelle et utile de comprendre le droit international dans sa diversité.

110. **M. Taufan** (Indonésie) estime que le Programme d'assistance est on ne peut plus utile à la diffusion du droit international à l'échelle mondiale et à la promotion des buts et principes inscrits dans la Charte, au règlement pacifique des différends et au respect de l'état de droit. Sachant que l'enseignement, l'étude et la diffusion du droit international contribuent à satisfaire à l'exigence selon laquelle, dans tout système juridique démocratique, le droit international doit influencer positivement sur le droit interne, l'Indonésie a organisé en octobre 2019, à Jakarta, une conférence internationale sur le développement du droit international en Asie, et, en août 2019, à Samarinda, un colloque national sur le droit international. Ce dernier portait sur la nécessité urgente de mettre en place une législation nationale visant à donner suite aux décisions des organisations internationales, y compris du Conseil de sécurité. Ces conférences visaient à soutenir le développement du droit international à l'échelle régionale et mondiale et à mieux faire comprendre et appliquer le droit international à l'échelon national.

La séance est levée à 13 h 10.